

# LE COURRIER DU COMMERCE

## JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

LYON-MARSEILLE

### Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
**LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON**  
 TÉLÉPHONE 31-01  
 BUREAU à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines.  
 Téléphone 28-64

**TARIF DES ABONNEMENTS**  
 Pour toute la France... UN AN 18 fr.  
 Étranger... 25 fr.  
 Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur.  
 On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.  
 Les abonnements sont reçus pour un an, se paient d'avance et partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Ils sont renouvelés jusqu'à avis contraire.

**TARIF DES ANNONCES**  
 Annonces industrielles, en 4<sup>e</sup> page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne  
 Reclames en quatrième page... 1 franc  
 Chronique troisième page... 1 fr. 50  
 Chronique deuxième page... 2 francs  
 Ces prix sont payables à l'avance et à Lyon.  
 Prix spéciaux pour les Convocés et Mandatés

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
**LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON**  
 TÉLÉPHONE 31-01  
 BUREAU à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.  
 Téléphone 28-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

## UN Côté de la Question

De ma fenêtre je contemple le champ inculte du repos hivernal dont le manteau de neige s'est pelé par larges plaques sous l'action des rayons timides du soleil de janvier. Autour sur le côté sont des bois, taillis de chênes rabougris éclairés parfois d'espaces cultivés en vignes ou en prés qui semblent comme des colonies créées jadis par les cultivateurs voisins et conquises sur la nature sauvage. En face, mon jardin descend jusqu'à la route nationale, puis un court plateau de terres cultivées et c'est la dégringolade rapide jusqu'à la lône en bordure du grand Rhône. Comme une bèvre à son côté, le fleuve majestueux s'accompagne sur quelques cent mètres de cette lône, foyer de reproduction des moustiques, que l'on aurait pu faire aisément combler en utilisant la main-d'œuvre des prisonniers boches des premiers mois de la guerre.

Au second plan s'étend la grande plaine de l'Isère, cernée dans le fond par les montagnes dauphinoises dont on aperçoit les premiers sommets. Sur la droite, ce sont les hautes cheminées des usines lyonnaises. A quelque distance, on pressent l'activité fébrile de l'industrie de guerre si productive de notre cité.

Je suis aux portes de Lyon, mais de cette campagne suburbaine, que l'on pourrait croire avec un peu d'imagination, en raison de son caractère agricole, à plus de cent kilomètres de la grande ville, on a tout de même la révélation de la cité industrielle voisine, de la fourmillière où se forgent les un papier émanant de la commission d'initiative des jardins d'usine.

Il est ainsi conçu :  
 « La production intensive des légumes est une question importante en ce moment. Comment peut-elle être résolue d'une façon efficace et pratique ?  
 « Voici une solution qui peut donner des résultats féconds dans notre agglomération lyonnaise, où la population ouvrière est si nombreuse dans les usines de guerre.  
 « Beaucoup d'ouvriers, ont, en dehors du travail de l'usine ou de l'atelier, des heures de repos ; ces heures sont souvent inoccupées. Beaucoup d'entre eux seraient heureux s'ils pouvaient les employer à cultiver un champ. Ils en tireraient un profit important.  
 « Ce serait donc une œuvre utile que de leur procurer un jardin dans leur intérêt matériel et moral, et par suite dans l'intérêt de l'industrie elle-même.  
 « Il existe beaucoup de terrains inoccupés dans la banlieue lyonnaise.  
 « Un chef d'industrie pourrait toujours louer à proximité plus ou moins rapprochée de son usine, des parcelles assez étendues, pour les mettre à la disposition des ouvriers qui ne peuvent pas par eux-mêmes entreprendre ces locations.  
 « Si les chefs d'industrie ne peuvent se charger de la distribution des jardins, ils pourront s'adresser au comité créé dans ce but.  
 « Ils lui demanderont d'organiser les jardins, de les conseiller pour la culture, de leur procurer des plantes et semences, des engrais, des instruments, des eaux d'arrosage.  
 « Le comité a déjà demandé à la municipalité son patronage pour faciliter la solution des questions qu'elle peut apporter son aide : arrosage, terrains, déblais, etc...  
 « Il a aussi demandé à l'autorité militaire le même patronage pour se procurer du fumier, des bêtes de trait, etc...  
 « On pourrait ainsi créer beaucoup de jardins pour le plus grand profit de l'alimentation générale. Voyez ce que produisent les jardins ouvriers et les résultats considérables qu'ont donnés à Lyon les jardins militaires dus à l'initiative de quelques officiers entrepreneurs et à celle de M. Ducreux, un notaire de Lille, que M. Méline avait appelé à son ministère. Il ne devrait pas y avoir de terrains incultes partout où il y a des bras pour les cultiver. C'est le meilleur moyen d'atténuer les crises qui nous menacent.  
 « Ce qu'il faut, c'est déblayer les gens, stimuler les bonnes volontés, en laissant libre cours aux initiatives privées.  
 « Lyon, qui a déjà donné l'exemple par ses initiatives pour les œuvres de guerre, doit se placer à la tête pour résoudre le problème trop longtemps négligé de l'alimentation populaire. »

Cet appel est signé de noms bien connus à Lyon : MM. Antoine Rivoire, Ferrouillat, Darne et Verzier.

C'est un des côtés et ce n'est peut-être le moins important de la question agricole, de la question alimentaire si l'on préfère, dont ces initiateurs nous offrent la solution.

Dans le calme de ma campagne, je ne puis m'empêcher de comparer cet appel avec les déclarations que vient de faire M. Herriot au sujet de l'alimentation et du ravitaillement. « Plus je réfléchis, dit-il, plus l'estime qu'il

faut mettre le public devant cette vérité : c'est qu'après la signature de la paix le problème de l'alimentation présentera encore des difficultés plus grandes. En effet, la paix offrira aux empires centraux des marchés d'approvisionnement qui leur sont actuellement fermés. Ils absorberont, blé, bétail, etc... Les quantités offertes aux alliés seront diminuées d'autant ; des mesures s'imposent donc dès maintenant. Cette vérité, il faut la dire ».

C'est pourquoi mon lopin de terre m'apparaît comme une petite garantie personnelle contre la vie chère. Les cours des denrées agricoles ont considérablement haussé. Peu de raisons permettent de croire qu'ils reviennent aux prix d'autrefois. Mettre l'ouvrier à même de lutter contre le prix élevé des produits maraichers en produisant lui-même, à temps perdu, tout ou partie, des légumes nécessaires à l'alimentation de son ménage, c'est réaliser l'économie la plus rationnelle et la plus judicieuse.

Non seulement il faut chercher à faciliter l'organisation des jardins d'usines et des jardins militaires et développer le goût du jardinage dans la classe ouvrière, mais il faut aussi fournir ces mêmes facilités et toucher de la même propagande les « classes moyennes », dont M. Herriot a justement rappelé le sort assez critique en ces temps de vie chère.

Au tour de Lyon, dans sa banlieue immédiate, les terrains de jardinage, disponibles, incultes ou susceptibles d'être livrés au jardinage, occupent des superficies considérables. Il y a là tout un vaste programme à réaliser qui pourrait avoir pour résultat une modification des plus heureuses de nos mœurs, à l'image de ce qui se passe dans certaines grandes villes anglaises : à la ville, l'usine ou le bureau et à la campagne suburbaine la demeure qui remplacera celui néfaste que malgré tout le cabaret était pour lui.

Des initiatives comme celles que nous signalons à Lyon doivent être prises et amplifiées dans tous les centres industriels de France.

Quant à l'autre, la grande question agricole, mon interlocuteur M. Gros l'a résumée dans une lettre publiée sur le numéro du 24 janvier du Courrier du Commerce et qui dégage de la façon la plus précise, en même temps que la plus exacte les erreurs essentielles commises, dont la plupart se perpétuent.

ALBERT BOUTIN.

## ECHOS ET INFORMATIONS

M. Herriot nous fait marcher à grands pas vers des économies nouvelles. En plus de la fermeture des pâtisseries, deux jours par semaine, il voudrait encore que le nombre des plats dans les restaurants soit réduit à deux. Les hors-d'œuvres et le dessert seraient encore permis cependant.

Notre confrère Le Journal fait à ce sujet les spirituelles réflexions que voici : « Deux plats uniques, c'est parfait. Mais quels plats ? Viande ou poisson ? et quels viandes et quels poissons ?  
 « Il y a le veau, le mouton, le porc et aussi le veau, et chaque morceau de ces viandes a un prix différent. Quel plat de viande imposer ?  
 « Il arrive cent mille kilos de marée en moyenne ; il y a du poisson de luxe et d'autre très ordinaire. Quel plat de poisson nous donnera-t-on ?  
 « A côté du poisson, il y a les coquillages : huîtres, moules, coques, etc. ; qu'en fait-on ?  
 « A côté de la viande, il y a les abats, qui entrent, pour une part importante, dans l'alimentation : le foie, la tête de veau, les pieds de mouton, les tripes et le gras double à la lyonnaise. Qu'en fera M. Herriot ?  
 « Et la volaille qui, chaque jour, arrive aux Halles par 50 ou 60.000 kilos. La volaille comprend le poulet, l'oie, la dinde...  
 « Et le populaire lapin, dont on débite chaque jour des quantités énormes ?  
 « Et il y a encore les légumes, puis les œufs que M. Herriot veut supprimer radicalement, au moment où les poules se mettent à pondre ; car, dans un mois, l'œuf arrivera abondamment, et son prix redendra normal.  
 « Voit-on quelle perturbation apporterait sur le marché alimentaire parisien l'interdiction de manger telle ou telle dinde, tel ou tel jour ? Toutes ces marchandises sont périssables et les expéditeurs prendraient le parti de ne plus rien expédier. On a déjà commis de lourdes fautes, sous le prétexte d'améliorer l'approvisionnement de Paris. M. Herriot ne l'ignore point, puisqu'il s'efforce de les réparer, et il faut l'en féliciter. Qu'il laisse en paix les Parisiens établir leur menu et qu'il leur apporte du charbon, car en ce moment on a tout l'air, sans en rien dire, de nous imposer les plats froids ».

On commence à avoir quelques détails sur le combat qui s'est déroulé il y a quelques jours dans la Mer du Nord, entre une escadrille anglaise et des vaisseaux de guerre allemands bien supérieurs en nombre.  
 Comme toujours nos alliés affirmèrent rapidement leur supériorité. On parle de 7 à 10 torpilleurs allemands coulés qui mis hors de service.  
 C'est une manche de plus remportée par les Anglais.

Le projet de loi sur les exemptés et réformés « revu, corrigé et réduit » a été déposé mardi sur le bureau de la Chambre avec demande d'urgence. Les amendements nombreux surgissent quotidiennement pour atténuer et modifier le projet, dont la discussion sera sans aucun doute des plus vives, et des plus intéressantes.

Il n'est pas douteux en effet que le ministre de la guerre voudrait récupérer un grand nombre d'hommes nécessaires cependant à la vie économique de notre pays ; la majorité de la Chambre acceptera-t-elle cette nouvelle révision ? Il est probable, en tous cas, qu'elle apportera de grandes modifications au texte primitif.

On sait que le projet déposé par le général Lyauté consiste à soumettre à une nouvelle visite les exemptés et réformés de toutes les classes actuellement mobilisées jusqu'à la classe 1896. Seraient aussi révisés les engagés spéciaux de ces classes ayant souscrit leur engagement depuis le 20 novembre 1916.

Comme tous nos confrères nous avons annoncé que le gouvernement était décidé à poursuivre meuniers et boulangers qui employaient ou fabriquaient de la farine non blutée à 80/0. Le Courrier du Commerce s'est élevé souvent contre cette manière de voir. La farine blanche n'est-elle pas fabriquée avec du blé américain, étranger, acheté et revendu par notre gouvernement ? C'est cette farine seule qui produit un pain blanc

du Figaro  
 La « Marne » en voyage...  
 On sait que sur certains de nos réseaux — sur l'Est particulièrement — les locomotives portent, outre leur numéro d'ordre, un nom de baptême.  
 Hier, vers six heures, un train ramenait du front un fort contingent de permissionnaires tout couverts de boue... et de gloire.  
 La locomotive, soufflant et fumant sous le vaste hall de la gare de l'Est, n'était pas décorée de drapeaux et ses flammes n'étaient pas ornées de lauriers... Ce sera pour bientôt !  
 Mais, tout de même, c'était une locomotive glorieuse, car, au-dessus de son numéro matricule 301, elle portait, en grandes majuscules dorées, ces deux mots : LA MARNE.

## Règlementation de l'Alimentation

Le Journal Officiel publie l'arrêté suivant :  
 A partir du 15 février 1917 la consommation des denrées alimentaires dans les hôtels, pensions, restaurants, buffets, wagons restaurants, auberges, cafés-brasseries, cafés-restaurants, cercles, clubs, crémeries, coopératives de consommation, cantines, buvettes et tous établissements de consommation ouverts au public est soumise à la réglementation ci-après :

Article premier. — Il est interdit de servir au même repas, à la même personne un nombre de plats supérieur à deux, dont un seul de viande. En dehors de ces deux plats, le consommateur peut demander : 1° un potage ou un hors-d'œuvre (les hors-d'œuvres étant limités à quatre sortes) ; 2° un fromage ou un dessert (fruits, confitures, compotes, marmelades, pâtisseries). Les légumes cuits ou crus sont comptés pour un plat, quand ils sont consommés séparément, c'est-à-dire quand ils ne servent pas de garniture.

Afin de réduire la consommation de la farine, du lait, des œufs et du sucre, l'entremets est supprimé.  
 Art. 2. — Le menu du jour ne devra pas comprendre pour chaque repas plus de deux potages et plus de neuf plats savoir : Un plat d'œufs au choix, deux plats de poissons, trois plats de viande, trois plats de légumes.

Les chefs, directeurs ou gérants des établissements visés par le présent arrêté sont tenus de mettre à la disposition des commissaires de police et des autres officiers de la force publique, chaque jour, les menus, à partir de dix heures pour le repas du déjeuner, et à partir de dix-sept heures pour le repas du dîner.

Une copie du présent arrêté sera affichée dans tous les établissements soumis à la réglementation.

## L'IMPOT SUR LE REVENU

### COMMENT IL FAUT FAIRE SA DECLARATION

Toutes les mariées de France sont maintenant approvisionnées en feuilles spéciales de déclaration pour l'impôt sur le revenu. Les intéressés, dont certains étaient si pressés de les remplir au lendemain même du vote de la loi, vont pouvoir utilement s'en munir. Mais comme ils ont jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour remplir cette formalité et que les multiples questions dont les maires sont assaillis montrent que beaucoup de contribuables se trouvent fort embarrassés, nous croyons utile de donner, au sujet de la seule déclaration, des éclaircissements doublement utiles puisqu'ils éviteront aux déclarants des erreurs regrettables et au fisc des redressements ennuyeux.

Prenez donc une feuille de déclaration et lisons-la ensemble.  
 Voici, dans un premier cadre, le paragraphe I. Il faut y indiquer votre situation de famille en désignant les personnes qui sont à votre charge et spécifier leurs noms, prénoms, dates et lieu de naissance. Dans la dernière colonne du tableau vous mentionnez le motif pour lequel elles sont à votre charge, c'est-à-dire : ascendants âgés de plus de 70 ans ou infirmes, descendants ou enfants recueillis de moins de 21 ans ou infirmes.

Dans le cadre du paragraphe II le déclarant indiquera, s'il y a lieu, les membres de sa famille dont il n'entend pas totaliser les revenus avec les siens, c'est-à-dire ceux de sa femme. — S'il est séparé de biens et de sa famille vivante avec lui, mais qui ont des revenus personnels et ne rentrent pas en conséquence, dans la catégorie des personnes à charge.

La loi est, sur ce point, d'un grand libéralisme. Elle permet, en effet, aux membres d'une même famille vivant ensemble de ne point totaliser leurs revenus s'ils y trouvent avantage. Voici un exemple : une dame veuve vit avec son mari et son fils. Elle a un revenu de 1.500 fr. En spécifiant que ses revenus sont personnels ils échappent à l'impôt.

Il s'agit maintenant de calculer le revenu global du déclarant. Nous lisons sur la feuille qu'il est fourni « par la totalisation des revenus nets de diverses catégories acquies par l'intéressé au cours de l'année qui a précédé celle de la déclaration, sous déduction des charges ayant grevé l'ensemble de ses revenus pendant la même année ».

### LE CALCUL DES RECETTES

Nous voici en présence du paragraphe IV.  
 Il vous faut y inscrire vos recettes de l'année passée. Il est écrit en tête des feuilles — les feuilles datent de l'an dernier — que l'indication des revenus par catégories est facultative. Ne vous y fiez pas. Il n'en est plus ainsi. La feuille annexe souligne d'ailleurs que le détail doit désormais être donné obligatoirement. Toutefois, les contribuables ayant souscrit dès 1916 une déclaration détaillée ne sont pas forcés d'en faire une nouvelle.

Les rubriques sont les suivantes : 1° revenus des propriétés foncières bâties ; 2° revenus des propriétés non bâties ; 3° revenus des valeurs et capitaux mobiliers ; 4° bénéfices de l'exploitation agricole, s'il y a lieu ; 5° bénéfices du commerce, de l'industrie, de l'exploitation minière, des charges et offices ; 6° bénéfices des professions libérales ; 7° bénéfices des emplois publics ou privés ; 8° bénéfices de tous capitaux et occupations lucratives non dénommées ci-dessus ; 9° enfin retraites, pensions et rentes viagères.

Une petite difficulté que signalent beaucoup d'habitants de la banlieue surgit au paragraphe I. Faut-il indiquer, à la ligne des revenus des propriétés bâties, le revenu éventuel de la maison qu'ils habitent, tel qu'il est évalué à la cote foncière ?  
 — Oui, disent les uns, puisque, si vous aviez placé l'argent que cette villa représente, il vous rapporterait un certain revenu qui serait imposable.  
 — Et que dire des chalets au bord de la mer totalement inoccupés du fait de la guerre ?  
 Le principe directeur est le suivant : l'impôt est dû pour tout immeuble dont on touche un revenu ou dont on jouit. Il ne l'est pas pour un local inhabité s'il est à vendre ou à louer.

### LES DEDUCTIONS

Il reste maintenant aux contribuables à mettre en regard de leurs recettes les déductions qu'il convient d'y apporter.  
 Voici d'abord le paragraphe V. Si vous avez contracté des dettes ou qu'il vous faille payer à titre obligatoire, des arriérés de rentes, inscrivez-les à cette place. Au paragraphe VI, vous détaillez toutes les impositions directes et taxes assimilées dont vous êtes frappé, c'est-à-dire : la cote personnelle-mobilière, les portes et fenêtres, et éventuellement vos patentes, les taxes perçues sur les voitures, les autos, sur les billards ou sur les chiens. Tout cela vient en déduction de votre revenu.

Si vous êtes industriel, commerçant ou agriculteur, vous spécifierez au paragraphe VII les éléments d'évaluation et le montant du déficit que vous aurez pu

supporter l'année précédente dans votre exploitation.  
 Il ne reste plus qu'à récapituler.  
 C'est le but du paragraphe VIII en tête duquel vous rappelez le total de vos revenus, tel qu'il ressort du paragraphe IV. En dessous, inscrivez les charges à déduire, telles que vous les avez exposées ci-dessus. La différence forme le revenu net à retenir pour l'établissement de l'impôt.

Et c'est tout. Le lecteur qui se sera rigoureusement conformé à ces indications aura fait son devoir. Il n'aura rien à redouter de l'administration des finances et, n'ayant pas cherché à biaiser avec elle, il trouvera sans doute que la loi n'est pas si compliquée qu'elle en a l'air.  
 Mais voici un cas d'espèce qui n'est pas sans intérêt.  
 — Mes bénéfices, mon train de vie, nous demande-t-on, peuvent faire croire à ceux qui ne nous connaissent pas mes charges de famille, les dettes que j'ai à rembourser, les rentes que j'ai à payer, que je suis susceptible de payer l'impôt. Je ne voudrais pas risquer de me faire taxer indûment. Dois-je faire une déclaration ?

A cette question, point de doute. Il n'y a pas matière à déclaration. Si toutefois on tient à en apporter un spontanément, ou en réponse à un avis du contrôleur prévenant que l'administration croit l'impôt dû, on n'a qu'à indiquer sur une feuille de déclarations les déductions auxquelles on aurait droit du fait de ces charges, en se bornant à porter sur la ligne réservée au montant des revenus cette mention, sans autre détail : « Revenu de moins de 3.000 francs, de 4.000 francs, etc », suivant les charges de famille.

## LE CONGRÈS DES DÉBITANTS DE BOISSONS

(De notre envoyé spécial)

Paris, 25 janvier.  
 La Confédération nationale du commerce des débits de boissons, restaurateurs à Paris, les 23 et 24 janvier, a tenu sa manifestation à ce lieu à l'hôtel des Chambres syndicales, rue de Lancry, et était présidée par M. Lejosne, de Rouen, vice-président général, assisté de MM. Péronnet, de Lyon ; Gambade, de Bordeaux ; Truffet, de Nantes ; Codi, Audin, de Paris, etc.

MM. Louis Puech, Marcel Cachin, Levasseur, Lefas, Jean Peyret, députés ; Fosseur, du commerce national du commerce en gros des vins et de l'alcool, du Comité de l'alimentation parisienne, assistent à la séance d'ouverture.  
 Plus de six cents délégués, dont bon nombre des régions envahies, avaient répondu à l'appel.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui de longs détails sur les revendications professionnelles qui furent discutées durant ces deux journées. Nous comblerons cette lacune dans notre prochain numéro.

Mentionnons cependant que M. Delcroix, vice-président du Comité de l'alimentation parisienne, a été nommé président, en remplacement de M. Grizard, arrivé à fin de mandat. M. Lejosne conserve ses fonctions de vice-président général ; M. Audin, celles de secrétaire général. M. Vial fut nommé trésorier, en remplacement de M. Hurant, démissionnaire.

## FRET

Paris, 26 janvier.  
 Les différents prix pratiqués au départ de France n'ont guère subi de modifications. Alors que les frets de retour avaient augmenté dans les proportions que nos lecteurs connaissent les frets, à l'exportation, à part quelques modifications de détail, n'ont augmenté que de 20 à 40 %. Et encore, ces modifications appliquées dès le début des hostilités n'ont-elles que peu changé.

Au retour de la Plata, nous n'avons noté que peu d'affaires. On en traite ou pour le Gouvernement ou sur marchés précédents. Pour l'Angleterre, on a coté de 167 à 180 fr. Nous signalerons également des transports de cuirs à destination de la France, faits sur les bases suivantes : cuirs salés (aux 1.000 kilos) 275 à 280 francs ; cuirs entiers (aux 1.000 kilos) 500 francs ; cuirs en rouleaux (au mètre cube) 150 francs.

L'Amérique du Nord travaille également presque exclusivement pour le compte du Gouvernement et les seules affaires que nous puissions signaler sont celles faites en « contrats ouverts » conclus à 215 et 225 francs par tonneau.

L'Inde, après s'être signalée par une hausse très rapide, s'est tassée. Y avait-il eu des prix surfaits ? Nous serions portés à le croire. En tout cas, voici les derniers prix pratiqués : Kurrachée 180,70 ; Bombay 278 ; la Côte de Madras est à 445 ; Calcutta 375,50. Quant à Saigon, il reste aux environs de 360 à 370 francs, certains chargements de riz à 400 francs les 1.000 kilos.

LES REQUISITIONS, par Albert Boutin.  
 Loi du 3 juillet 1877 et tous règlements et décrets concernant les réquisitions. Commentaires, explications, jurisprudence. Législation du ravitaillement civil. Un volume broché de 180 pages environ, grand in-8, franco contre 3 fr. 25 adressés à L. Godard et Cie, Imprimeur-éditeur, 64-66, rue Vivienne, Lyon.

## GRAINS ET FARINES

### Marché de Paris

Le mauvais temps a été continuel cette semaine et a sévi sur toute la France. Tout est pour le mieux pour le moment, le froid ne peut qu'être favorable à la terre. Tout cultivateur, maraîcher ou viticulteur des classes 1892 et plus anciennes qui ne relève pas des armées, aura droit entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mai à une permission agricole de 20 jours.

BLES. — Les affaires sont nulles. Dans les grosses régions productrices où l'on ne peut écouler tout le blé il se confirme que celui-ci est donné aux bestiaux. Dans d'autres régions au contraire les minotiers ne peuvent attendre quelque chose que du ravitaillement civil. A quand la suppression de l'interdiction à plus de 200 kilomètres ? Veut-on décourager complètement vendeurs et acheteurs. La vallée du Rhône, le Placat Central, Marcellise sont acheteurs, mais ne trouvent pas de vendeurs. On parle de 33,50 à 34 francs suivant les provenances et même plus cher.

En Italie le temps est défavorable aux récoltes. Aux Etats-Unis le froid se fait sentir. En Argentine, la récolte est meilleure que ce que l'on espérait. En Australie la moisson sera en retard de trois ou quatre semaines. Aux Indes le temps est beau et froid et les perspectives excellentes.

FARINES. — La demande est active. Les cours sont en hausse. Les régions que nous signalons comme manquant de blé, manquent aussi de farine. Les prix sont de 42,25 à 42,50 nu, et 43,25 à 43,50 l'05.

Sons. — Les besoins sont nombreux et la demande active, mais peu d'offres les disponibilités faisant défaut. Les cours sont forcément très fermes toujours en hausse.  
 Les provenances de la région ne se traitent à se conformer aux prix de la taxe, 30 fr. les 100 kilos plus 1,50 pour frais.

Orges. — Sans affaires. Les acheteurs ne trouvent rien au prix de la taxe à 31 francs les 100 kilos plus 1,50 pour frais.

Mais. — Sans affaires. En réalité on cote au Havre 45 fr. ; à Bordeaux de 41,50 à 42 ; Marseille 45,50, le tout nominal. On cote en café : Plata flottant de 42,50 à 43. Sur décembre-janvier 44 à 44,50 dans nos ports.

Avoines. — La tendance est plus ferme ; les offres sont loin d'être libérales. En outre, les stocks diminuent à Paris et les Parisiens sont de nouveau acheteurs d'autant qu'on fait prévoir la reprise des réquisitions pour l'été prochain. On tient de 30,75 à 31 pour les grises et les noires ; de 29,75 à 30 pour les blanches. Au départ, il faut voir : noires de l'Yonne et de la Nièvre, 30 à 30,25 ; grises de Beauce, 30 à 30,25 ; Porton et entre, 30,75 à 31 ; Bretagne, 30,25 ; blanches de la Haute-Marne et de la Haute-Saône, 29,75 à 29, les 100 kilos départ.

Sarrasins. — Tendance soutenue ; les provenances de Bretagne sont tenues de 40,50 à 40,75 ; celles de la Manche et de la Normandie de 41,50 à 41,75 départ.

## Marché de Lyon

Vendredi 25 janvier.  
 Les marchés se suivent et se ressemblent. C'est le calme plat, les transactions deviennent de plus en plus rares et difficiles.  
 Les courtiers et négociants sont liés par les taxations, les réquisitions et ne peuvent, n'ayant pas les coudees franches trouver la marchandise nécessaire aux besoins de la population. C'est le froid qui règne maintenant depuis huit jours. La gelée arrête la végétation, ainsi que les déprédations des rongeurs et de la vermine ; tout est bien au point de vue terre, pour le moment.

BLES. — La culture continue à battre ; dans les centres de gros rendements les offres sont importantes ; il n'en est pas de même dans la région Lyonnaise ; l'on ne trouve que peu de disponible sur notre place. Les cours sont forcément très fermes et laissent derrière eux la fameuse taxe que nous rappelons cependant :  
 Bles indigènes en culture... 33...  
 Bles indigènes à la consommation... 34 50...  
 Les 100 kilos.

FARINES. — Farines 80 %, taxe officielle, 43 fr. les 100 kilos pris à l'usine ou 43,50 rendus en boulangerie, nos ou toile facturée et reprise au même prix.

ISSUES. — Pas de changement dans la situation ; cours toujours fermes ; affaires assez bonnes.  
 Taxe officielle : sons tout venant, 18 francs les 100 kilos départ ou 19,80 les 100 kilos rendus.

SEIGLES. — Arrêt complet de toute transaction sur les seigles. La culture ne se décide pas à livrer au prix fixé par la taxe. Il y aura sur le prochain marché une forte demande, les besoins sont importants.

Taxe officielle : 30 francs les 100 kilos pris chez le producteur, plus 1,50 pour frais de manutention.

AVOINES. — On signale une légère baisse ; moins d'offres en avoines ; cours faibles ; on craint la réquisition.

Table with 2 columns: Avoines (various types) and Price (francs/kilos). Includes items like Avoines Dauphin-Lyonnais, Avoines grises, etc.

Rappelons les prix de la taxe : Avoines blanches 29, Avoines grises 30, etc.

ORGES. — Pas d'affaires à cause des prix de la taxe établis trop bas, non en rapport avec ceux pratiqués il y a un quart de siècle.

MAIS. — Affaires très calmes. Marseille ne fournit rien. A Bordeaux, des commandes faites il y a deux mois n'ont pu être expédiées encore faute de wagons.

SARRASINS. — Bonne demande, mais impossibilité complète d'obtenir livraison par suite du manque de wagons. Les sarrasins de Bretagne valent 41,50 les 100 kilos nus départ.

Marché de Marseille

Judi 25 janvier. BLES TENDRES. — Ravitaillement civil, 32,75 palan Marseille; 33,75 palan Marseille rendu franco.

BLES DURS. — Aubaines ou bulsons, 37,25; aubaines, 38 fr.; godelles d'Auvergne, 36 fr. gare départ.

FARINES ET ISSUES. — Farines. — Nous cotons : réglementaire, 42 fr. et graux D, 40 fr. Le tout aux 100 kilos logés gare Marseille, paiement comptant net.

GRAINS GROSSIERS. — Marché inchangé. Prix stationnaires. Affaires nulles.

MAIS. — Nous cotons : Mais Egypte veaux, 46,75; rouges, 47,50; Plata blancs, 47,50; Plata petits grains (façon Cincquantini), 48,50. Le tout aux 100 kilos logés voie ferrée Marseille.

AVOINES. — La faiblesse ne s'est pas accentuée et les prix sont toujours beaucoup mieux tenus. Marché calme.

FÈVES. — Fèves nouvelles Tunisie, 42 francs logé voie ferrée.

CAROUCHES. — Carouches d'Oran flottantes 30 fr. logé quai Marseille.

MAÏS. — Nous cotons : Mais Egypte veaux, 46,75; rouges, 47,50; Plata blancs, 47,50; Plata petits grains (façon Cincquantini), 48,50.

AVOINES. — La faiblesse ne s'est pas accentuée et les prix sont toujours beaucoup mieux tenus. Marché calme.

FÈVES. — Fèves nouvelles Tunisie, 42 francs logé voie ferrée.

CAROUCHES. — Carouches d'Oran flottantes 30 fr. logé quai Marseille.

MAÏS. — Nous cotons : Mais Egypte veaux, 46,75; rouges, 47,50; Plata blancs, 47,50; Plata petits grains (façon Cincquantini), 48,50.

AVOINES. — La faiblesse ne s'est pas accentuée et les prix sont toujours beaucoup mieux tenus. Marché calme.

FÈVES. — Fèves nouvelles Tunisie, 42 francs logé voie ferrée.

CAROUCHES. — Carouches d'Oran flottantes 30 fr. logé quai Marseille.

MAÏS. — Nous cotons : Mais Egypte veaux, 46,75; rouges, 47,50; Plata blancs, 47,50; Plata petits grains (façon Cincquantini), 48,50.

AVOINES. — La faiblesse ne s'est pas accentuée et les prix sont toujours beaucoup mieux tenus. Marché calme.

FÈVES. — Fèves nouvelles Tunisie, 42 francs logé voie ferrée.

CAROUCHES. — Carouches d'Oran flottantes 30 fr. logé quai Marseille.

MAÏS. — Nous cotons : Mais Egypte veaux, 46,75; rouges, 47,50; Plata blancs, 47,50; Plata petits grains (façon Cincquantini), 48,50.

AVOINES. — La faiblesse ne s'est pas accentuée et les prix sont toujours beaucoup mieux tenus. Marché calme.

FÈVES. — Fèves nouvelles Tunisie, 42 francs logé voie ferrée.

CAROUCHES. — Carouches d'Oran flottantes 30 fr. logé quai Marseille.

MAÏS. — Nous cotons : Mais Egypte veaux, 46,75; rouges, 47,50; Plata blancs, 47,50; Plata petits grains (façon Cincquantini), 48,50.

seul sur les pailles de blé et d'avoine en raison de la plus grande activité de la demande et des médiocres expéditions. Tendances fermes sur les fourrages. La paille de seigle fait encore défaut.

Paille de blé 1<sup>re</sup> choix 68 à 73; 2<sup>e</sup> choix 65 à 67; paille d'avoine 54 à 58 et de 52 à 53; paille de seigle; luzerne, 115 à 126; et 108 à 114; foin, 112 à 124 et de 105 à 110; regain de luzerne 105 à 110 et de 92 à 103 francs.

Marseille, 25 janvier. — Affaires difficiles par suite des réquisitions et du manque de wagons. On placera le département du Doubs, Jura, Isère, Ain et de 100 kilos départ en balles pressées et étiquetées. On a traité quelques affaires ainsi et l'on pourrait peut-être un peu mieux pour expédition immédiate.

Firminy (Loire), 25 janvier. — On cote : foin première qualité de 20 à 21 francs; foin 2<sup>e</sup> qualité de 19 à 20 fr.; paille de seigle de 5 à 6 fr. les 100 kilos. Cours très fermes, marchandises recherchées.

Pierrelatte (Drôme), 26 janvier. — On cote : foin, 9 à 10 fr.; luzerne, 9 à 10 francs; paille de froment pour litière, 2 à 3 fr. les 100 kilos.

PAQUELET (maison Mousnier), courtier en pailles de terre, semences et consommation. Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

MALLARD, représentant, MARSEILLE. Pailles de terre. Fourrages. Pailles. Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

GRAINES FOURRAGERES. Auch (Gers) 20 janvier. — On cote : graine de trèfle de 140 à 150 fr. les 100 kilos.

Paris, 24 janvier. — Malgré toutes les circulaires du Ministère de l'Agriculture et les exhortations données à la culture pour semer le plus possible des graines cette année, il est à craindre que tout reste sans résultat, car les graines n'arriveront certainement pas en temps pour les ensemencements, s'il n'y a pas d'améliorations dans la question des transports. Il y a des marchandises qui attendent depuis des mois pour être expédiées. La situation est sans changement.

Nous cotons aujourd'hui suivant qualités : Trèfle violet vieux de 120 à 175 fr.; trèfle violet nouveau de 160 à 220 fr.; luzerne Provence de 175 à 210 fr.; luzerne pays de 145 à 160 fr.; minette de 75 à 110 fr.; pois et vesces de 40 à 50 francs; Raygrass anglais et Italie 30 francs; trèfle blanc de 450 à 500 fr.; Trèfle hybride de 175 à 220 fr.

Pierrelatte (Drôme), 26 janvier. — On cote : graine de trèfle violet de 190 à 210 fr.; graine de sainfoin double 46 à 47 fr.; graine de sainfoin simple, 44 à 45 fr.; vesces, 42 à 43 fr.; graine de luzerne, 180 à 190 fr. les 100 kilos.

LYON, 26 janvier. — Les transactions sont très faibles. Les acheteurs ne veulent pas s'engager, et cependant la demande est toujours de plus en plus pressante pour les semences notamment.

Il faut espérer que le nouveau système des autorisations de semence visée par le Ministère de l'Agriculture permettra de faire des expéditions suivies, dans ce cas, nous pourrions voir des prix meilleurs vers le printemps, mais il faut du matériel.

On cote à la tonne, sur wagon départ des régions d'expédition, et plutôt normalement : Early rose, Orléanais, Touraine, Anjou, Limousin, Sarthe, 200 à 210; jaunes rondes, 190 à 200; Institut de Beauvais, Jura, S.-et-Loire, Nièvre, Côte-d'Or, Loire, H.-Loire, 195 à 175; Fourniture, Orléanais, Touraine, Anjou, Poitou, Limousin, Sarthe, 150 à 160 fr.

Feurs (Loire) 23 janvier. — On cote : violettes 13,50; rouges 12,50; jaunes 13 fr.; early 14 fr.; Beauvais 13 fr. les 100 kilos.

Paris, 24 janvier. — La gélée qui sévit avec une intensité toute particulière rend toujours très difficile, sinon impossible, les expéditions de pommes de terre, et par suite en déficit des besoins passablement urgents qui se manifestent un peu de tous les côtés, les affaires sur notre marché, ont été encore aujourd'hui des plus restreintes nous ne passons presque nulles. Cependant à Paris les disponibilités dans les magasins sont des plus réduites et elles sont même à la veille de manquer dans certaines grandes villes du Nord et de l'Ouest, où la crise des transports a empêché complètement de constituer des approvisionnements d'avance. Aussi les demandes y sont-elles assez pressantes et s'y préoccupe-t-on surtout d'avoir de la marchandise qu'il est en supporter les risques du voyage. De son côté le Ministère de l'Agriculture procède, nous dit-on, à des achats en vue des semences et s'abouche avec le commerce spécial pour en repérer la distribution, initiative dont on ne peut que le féliciter.

En tout cas, s'il en est ainsi nos réserves ne seront sérieusement allégées avant peu et il sera permis de juger si elles suffiront à nous mener jusqu'au terme de la présente campagne.

Quel qu'il en soit, la tendance est toujours à la hausse. Les variétés hollandaises restent toujours aux environs de 320 les 100 kilos départ.

En saucisses rouges, on demandait aujourd'hui 220 départ pour les provenances du Gâtinais, 200 et 210 pour celles du Poitou et 180 pour celles de Bretagne.

La ronde jaune, qui est relativement abondante en maints endroits, se raisonne à la parité de 170 les 1.000 kilos Paris.

Dans les catégories à chair blanche, la Flouck se paye encore dans la région poitevine 230 à 240 et la Woothmann aux environs de 200. Quant à l'Imperator et à l'Institut de Beauvais elles restent cotées à 140 les 1.000 kilos dans les gares du rayon.

Marseille, 25 janvier. — La demande est toujours active et par contre l'offre est absolument nulle. Si l'on n'apporte pas rapidement des modifications sensibles aux transports, nous allons nous trouver sous peu complètement privés de

marchandises. En outre des besoins de la consommation, la semence va souffrir d'une façon très sensible et il me semble que les pouvoirs devraient prendre toutes les précautions pour éviter que la culture délaissée l'article. Prix excessivement fermes. Les acheteurs payeraient volontiers les prix de demande.

Nous cotons normalement : Beauvais non-ét-Loire 17,50; mélangées Saône-et-Loire 16,50; Beauvais Drôme 19; Bas-Alpes jaunes et Beauvais 22; Sarthe jaunes 17; jaunes 17; Hte-Vienne jaunes 19,50; B.-auv. 17; Côte-d'Or jaunes 17; Wothmann 16; auvergne jaunes 21; jaunes 22; Maine-et-Loire jaunes et exarines 17,50; jaunes et exarines 19,50.

Le tout aux 100 kilos en vrac sur wagon départ des régions indiquées.

Firminy (Loire), 25 janvier. — On cote : foin de 19 à 20 fr.; jaunes de 19 à 20 francs les 100 kilos. Cours fermes et en hausse en raison de la rareté de la marchandise.

Pierrelatte (Drôme), 26 janvier. — On cote : pommes de terre early, 18 à 20 francs les 100 kilos.

Orthéz (Basses-Pyrénées), 26 janvier. — On cote : pommes de terre early, 20 francs; Beauvais, 14 fr. l'hectolitre.

PAQUELET (maison Mousnier), courtier en pailles de terre, semences et consommation. Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

MALLARD, représentant, MARSEILLE. Pailles de terre. Fourrages. Pailles. Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

POMMES DE TERRE. Paris, 24 janvier. — La situation n'a subi aucune modification depuis huit jours. La tendance est toujours fermement sur ceux s'inscrivent sans changement sur ceux de mercredi dernier.

On cote de 124 à 125 fr. la fécule supérieure et de 123 à 124 fr. les 100 kilos pour la fécule première en grains.

Londres, 22 janvier. — Tapiocas. — Marché calme, cours en hausse. A la livre flocons ingapour disponible 4 3/8 d. (0,509) à 4 1/2 d. (0,522); janvier-mars 4 1/8 d. (1,479) et Singapour disponible 40 sh. (55,60); décembre-février 37 sh. 6 d. (52,12) or.

CHOIX CAROTTES, OIGNONS. Lyon, 26 janvier. — Choux. — La hausse devient de plus en plus rare. Châteauneuf coté 15 à 16 francs les 100 kilos départ. On a des offres de Bretagne à 12 et 13 francs les 100 kilos départ.

Carottes. — La carotte allemande un peu plus chère. Cavallion coté : 15 francs les 100 kilos départ; le Poitou : 14 fr. Les Charentes, 13 fr.

Oignons. Les offres d'Espagne sont nombreuses à 30 et 31 francs les 100 kilos départ Cerdère. En gâtinais les cours sont stationnaires.

Paris, 24 janvier. — Carottes. — La demande conservée toujours une régularité. Meaux et de 160 à 170 fr. les 1.000 kilos d'apart pour les provenances des Mureaux.

Oignons. — Les cours dénotent plutôt de la faiblesse et les offres répondent amplement aux besoins. Le bel oignon moyen de Paris seul est encore tenu à 370 et 380 départ, mais l'on peut se procurer la plupart des autres provenances du rayon à 360 et même à 350 fr.

MARRONS-CHAÎGNES. Lyon, 26 janvier. — On cote : marrons comblés de 42 à 45 fr.; marrons de vessau, de 55 à 58 fr.; châtaignes de 30 à 32 fr. les 100 kilos.

Orthéz (Basses-Pyrénées), 23 janvier. — On cote : châtaignes, 28 fr. l'hectolitre.

NOIX CERNEAUX. Lyon, 25 janvier. — Les offres en cerneaux pour huilerie continuent à faire complètement défaut, nous nous trouvons à notre grand regret dans l'impossibilité de pouvoir donner le moindre renseignement. Espérons que nous serons plus heureux le mois prochain.

Bordeaux 20 janvier. — On cote : noix en sacs marbots 54 fr. les 50 kilos; cerneaux en caisse récolte 1916 : extra 335 à 340 fr.; invalides 270 fr. les 100 kilos.

Bordeaux, 24 janvier. — Cerneaux en caisses. — Marché en baisse; affaires nulles. Les vendeurs pour nombreux demandent 340 à 345 fr.; pour les extra alors que les ordres reçus d'Amérique ne permettraient de payer que 335 fr. Invalides et arlequins très demandés à 270 et 280 francs sans vendeurs.

Paris, 24 janvier. — La campagne est terminée. On trouve quelques petits lots en provenance de la Seine-Inférieure à 150 francs départ. Expéditions difficiles.

LEGUMES SECS. Paris, 24 janvier. — Par suite de la rareté de ce produit le froid la baisse qui s'était produite dernièrement sur les légumes secs a été non seulement enrayée mais les cours sont devenus à ceux pratiqués en décembre, on outre l'absence presque totale des moyens de transport contribue également au renchérissement.

Nous cotons aujourd'hui : Haricots cherviers verts, 210 à 215 les 120 kilos départ; blancs pays 130 à 135 les 100 kilos départ; d'Espagne, 135 à 140 les 100 kilos Paris; haricots couleurs étrangers 90 à 105 les 100 kilos Paris; lentilles Bombay soutenues; Espagne, 128 à 135 les 100 kilos Paris; lentilles Russie et pois cassés du Nord sans offre.

PRIMEURS, LEGUMES, FRUITS. Lyon, 25 janvier. — On cote : Hollande var. 80 à 90; épinards 90 à 100; carottes en vrac 25 à 30; pissenlits 70 à 80; poires diverses, 35 à 40; pommes Canada 70 à 130; diverses 35 à 70; châtaignes 28 à 30; combales beuhés rouges,

45 à 50; noix diverses 80 à 120 les 100 kilos.

Artichauts du Var 2 à 3,25; d'Algérie 2 à 4; d'Oran 1,75 à 2; choux-fleur, 4 à 18; laitues escarolles frisées 1,50 à 2,50 la douzaine.

Châteauneuf, 25 janvier. — La neige ayant disparu les apports en choux et salades sont très abondants et les cours sont quand même bien tenus. On cote : poires 65 à 95; pommes 55 à 65; dattes 120; noix 100 à 130; figues 130; olives noires 150; pommes de terre 22 à 25; navets 7 à 8; carottes 2 à 5; épinards 45; persil 50; oignons 35 à 40; 6-halotes 150; pissenlits 25; laurier sauce 10; es-car-gol 100 francs le tout selon grosseur et au 100 kilos Choux-leurs 3 à 7; choux vert 2 à 5; céleris 3 à 5; artichauts 2 à 3; cardes 5 à 10; salades frisées 1 à 3; laitues 0,75 à 2,50; escarolles 0,75 à 2,50 le tout selon grosseur et la douzaine; aux en chaînes 2 à 10; oignons en chaînes 2 à 5; 12 châtaignes Poitevins 3; pois 0,50; carottes 0,55 les 12 boîtes oranges 6 à 8; courges 0,50 la pièce; citrons 5 à 7; mandarines 3 à 7 selon grosseur et le cent.

Pierrelatte (Drôme), 26 janvier. — On cote : graines oléagineuses séchées 190 cote : sorghos paille, 40 à 50 fr.; sorghos graine, 30 à 31 fr. les 100 kilos.

LES LAINES DE MARSEILLE. Revue de 1916. Les événements actuels ont profondément modifié la situation de notre marché des laines.

La réexportation étant interdite, toutes les qualités arrivant par mer, sur notre place, ont été employées pour la France. Le gouvernement, soit par réquisitions, soit par achats directs, par l'intermédiaire de commissionnaires spécialement désignés, s'est assuré en Algérie, Tunisie, Maroc et en France, toutes les toisons de laines utilisables pour les besoins de l'armée. Pour ces achats, en Afrique, la base du prix limitée, a été fixée à un revient en l'ave, inférieur à celui de l'année dernière, (fr. 4,40 en 1916 contre fr. 5,50 en 1915).

L'Etat s'est aussi largement approvisionné en Australie et à la Plata, comme on peut s'en rendre compte par notre tableau de statistique de l'importation.

Le commerce n'a eu à sa disposition que les laines qui ne convenaient pas à l'Etat. Nos importateurs ont pu traiter les toisons communes, jarreuses et charbonnées ainsi que les débris et pelades de l'Afrique du Nord.

Par suite de la concurrence une hausse s'en est suivie et les producteurs en ont profité. Les laines en érieures ont alors obtenu des prix souvent plus élevés que ceux qui avaient été payés par les commissions d'achats pour les bonnes qualités.

Bien que les transactions eussent été autorisées, nos commerçants, pendant le cours de la campagne, ont été en butte à toutes sortes de difficultés soulevées par l'embarras du Syndicat du Commerce des Laines, à plusieurs reprises, intervenant auprès du Ministère de la Guerre et du Sous-Secrétaire d'Etat pour obtenir satisfaction.

En plus de ces complications, le Commerce, comme tout le monde, a eu à souffrir de la crise des transports et de l'attente des semaines avant d'obtenir des wagons.

Tous ces obstacles que notre commerce a dû supporter seront en outre aggravés l'an prochain, car il est aujourd'hui certain que toutes les laines (sans distinction de qualité) provenant de la production totale, seront réquisitionnées pour les besoins de la Défense Nationale.

Nos industriels, les vendeurs de laines, travaillant de façon la plus grande partie de l'année pour le compte de l'Intendance, ont fourni le maximum de leur production. Ils n'ont pas moins eu, eux aussi, les grandes difficultés à surmonter et en particulier pour se procurer le charbon nécessaire au fonctionnement des machines.

Nous avons à signaler une nouvelle concurrence à notre industrie locale. C'est la création projetée à Alger d'un grand lavoir de laines qui, s'il réussit, enlèvera naturellement à nos industriels marseillais une grande partie de leur aliment en laines d'Afrique.

Notre marché toujours en excellente posture financière, offre les meilleurs garanties à l'importation. Le peu de laines étrangères qui a pu arriver sur la place s'est vendu à des prix très rémunérateurs, et il est à prévoir que la situation demeurera à l'avantage des exportateurs pendant longtemps encore.

Marseille, 27 janvier. — On cote normalement, car tout trafic est interrompu : Blanc pur à l'huile d'olive de 132 à 134 fr.; blanc extra pur de 150 à 155 fr.; blanc augmenté de 138 à 142 francs; blanc au suif de 122 à 125 fr.; vert à l'huile de pilées de 110 à 112 fr.; poudre pure parfumée de 215 à 220 fr.; bleu pur pâle ou vil de 115 à 117 fr.

Non cuits. — Selon qualité : blanc ou jaune, marbré bleu ou vert exportation de 60 à 90 fr.

Savons durs en bâtons, en caisses de 60 kilos minimum. F-à-cé gare ou quai Marseille, comptant net, majoration usuelle pour coupages et moulages.

Mous en barils les 100 kilos suivant qualité de 48 à 125 fr.

Prix à convenir pour petits barils ou boîtes métalliques.

Marseille, 27 janvier. — On cote normalement, car tout trafic est interrompu : Blanc pur à l'huile d'olive de 132 à 134 fr.; blanc extra pur de 150 à 155 fr.; blanc augmenté de 138 à 142 francs; blanc au suif de 122 à 125 fr.; vert à l'huile de pilées de 110 à 112 fr.; poudre pure parfumée de 215 à 220 fr.; bleu pur pâle ou vil de 115 à 117 fr.

Non cuits. — Selon qualité : blanc ou jaune, marbré bleu ou vert exportation de 60 à 90 fr.

Savons durs en bâtons, en caisses de 60 kilos minimum. F-à-cé gare ou quai Marseille, comptant net, majoration usuelle pour coupages et moulages.

Mous en barils les 100 kilos suivant qualité de 48 à 125 fr.

Prix à convenir pour petits barils ou boîtes métalliques.

Marseille, 27 janvier. — On cote normalement, car tout trafic est interrompu : Blanc pur à l'huile d'olive de 132 à 134 fr.; blanc extra pur de 150 à 155 fr.; blanc augmenté de 138 à 142 francs; blanc au suif de 122 à 125 fr.; vert à l'huile de pilées de 110 à 112 fr.; poudre pure parfumée de 215 à 220 fr.; bleu pur pâle ou vil de 115 à 117 fr.

Non cuits. — Selon qualité : blanc ou jaune, marbré bleu ou vert exportation de 60 à 90 fr.

Savons durs en bâtons, en caisses de 60 kilos minimum. F-à-cé gare ou quai Marseille, comptant net, majoration usuelle pour coupages et moulages.

Mous en barils les 100 kilos suivant qualité de 48 à 125 fr.

Prix à convenir pour petits barils ou boîtes métalliques.

Marseille, 27 janvier. — On cote normalement, car tout trafic est interrompu : Blanc pur à l'huile d'olive de 132 à 134 fr.; blanc extra pur de 150 à 155 fr.; blanc augmenté de 138 à 142 francs; blanc au suif de 122 à 125 fr.; vert à l'huile de pilées de 110 à 112 fr.; poudre pure parfumée de 215 à 220 fr.; bleu pur pâle ou vil de 115 à 117 fr.

Non cuits. — Selon qualité : blanc ou jaune, marbré bleu ou vert exportation de 60 à 90 fr.

Savons durs en bâtons, en caisses de 60 kilos minimum. F-à-cé gare ou quai Marseille, comptant net, majoration usuelle pour coupages et moulages.

Mous en barils les 100 kilos suivant qualité de 48 à 125 fr.

Prix à convenir pour petits barils ou boîtes métalliques.

Marseille, 27 janvier. — On cote normalement, car tout trafic est interrompu : Blanc pur à l'huile d'olive de 132 à 134 fr.; blanc extra pur de 150 à 155 fr.; blanc augmenté de 138 à 142 francs; blanc au suif de 122 à 125 fr.; vert à l'huile de pilées de 110 à 112 fr.; poudre pure parfumée de 215 à 220 fr.; bleu pur pâle ou vil de 115 à 117 fr.

Non cuits. — Selon qualité : blanc ou jaune, marbré bleu ou vert exportation de 60 à 90 fr.

Savons durs en bâtons, en caisses de 60 kilos minimum. F-à-cé gare ou quai Marseille, comptant net, majoration usuelle pour coupages et moulages.

Le Havre, 23 janvier. — Marché calme. On cote : janvier 158,50; février 158,375; mars 158,75; avril 158,625; mai 158,875; juin 158,375; juillet 158 fr.; août 157,875; septembre 157 fr.; octobre 152 fr.; novembre 148,80; décembre 147,50.

Liverpool, 23 janvier. — Clôture. — Janvier-février 10,24; mars-avril 10,27; mai-juin, 10,27 juillet-août 10,21; octobre-novembre 9,60.

New-York, 23 janvier. — Ouverture. — Disponible 16,90 cents; mars 16,80 cents; mai 16,99 cents; juillet 17,01 cents.

Clôture. — Janvier 16,75 cents; février 16,75 cents; mars 16,87 cents; avril 16,92 cents; mai 17,06 cents; juin 17,08 cents; juillet 17,06 cents; août 16,75 cents; septembre 16,26 cents; octobre 16,09 cents; décembre, 16,18 cents.

D'après le « Censur » il a été grumé 11.147 millions balles en 1916 et 14.915.000 en 1915.

New-Orléans, 22 janvier. — Mars 16,31 cents; mai 16,47 cents; juillet 16,57 cents; octobre 15,41 cents. Tendance soutenue.

LES LAINES DE MARSEILLE. Revue de 1916. Les événements actuels ont profondément modifié la situation de notre marché des laines.

La réexportation étant interdite, toutes les qualités arrivant par mer, sur notre place, ont été employées pour la France. Le gouvernement, soit par réquisitions, soit par achats directs, par l'intermédiaire de commissionnaires spécialement désignés, s'est assuré en Algérie, Tunisie, Maroc et en France, toutes les toisons de laines utilisables pour les besoins de l'armée. Pour ces achats, en Afrique, la base du prix limitée, a été fixée à un revient en l'ave, inférieur à celui de l'année dernière, (fr. 4,40 en 1916 contre fr. 5,50 en 1915).

L'Etat s'est aussi largement approvisionné en Australie et à la Plata, comme on peut s'en rendre compte par notre tableau de statistique de l'importation.

Le commerce n'a eu à sa disposition que les laines qui ne convenaient pas à l'Etat. Nos importateurs ont pu traiter les toisons communes, jarreuses et charbonnées ainsi que les débris et pelades de l'Afrique du Nord.

Par suite de la concurrence une hausse s'en est suivie et les producteurs en ont profité. Les laines en érieures ont alors obtenu des prix souvent plus élevés que ceux qui avaient été payés par les commissions d'achats pour les bonnes qualités.

Bien que les transactions eussent été autorisées, nos commerçants, pendant le cours de la campagne, ont été en butte à toutes sortes de difficultés soulevées par l'embarras du Syndicat du Commerce des Laines, à plusieurs reprises, intervenant auprès du Ministère de la Guerre et du Sous-Secrétaire d'Etat pour obtenir satisfaction.

En plus de ces complications, le Commerce, comme tout le monde, a eu à souffrir de la crise des transports et de l'attente des semaines avant d'obtenir des wagons.

Tous ces obstacles que notre commerce a dû supporter seront en outre aggravés l'an prochain, car il est aujourd'hui certain que toutes les laines (sans distinction de qualité) provenant de la production totale, seront réquisitionnées pour les besoins de la Défense Nationale.

92 à 108; Mysore de 128 à 132; Malabar de 104 à 110; Salem de 130 à 135; Haiti de 104 à 110; Puerto Cabello de 96 à 105 de 104 à 110; Rio de 78 à 92; Bahia Santos de 80 à 98; Rio de 78 à 92; Bahia de 79 à 85 fr. les 50 kilos.

CACAOS

Bordeaux 20 janvier. — On cote en entrepôt : Maragnan de 127 à 139; Bahia préparé de 96 à 105; Puerto Cabello de 140 à 215; Caraque courant de 120 à 125; Guirra Carupano de 120 à 125; Accra de 90 à 95; Guayaquil Arriba de 110 à 111; Guayaquil Machala de 105 à 108; Guadeloupe de 150 à 152; Martinique de 142 à 145; Haiti de 85 à 95; Trinidad de 115 à 120; San Thomé de 95 à 100 fr. les 50 kilos.

POIVRES

Bordeaux 20 janvier. — On cote : Saigon blanc (au privilège colonial) 220 à 230; Saigon noir 165 à 170 fr. les 50 kilos.

Engrais chimiques

On signale une forte avance sur les derniers prix. On a actuellement de 62 à 63 francs départ usines ou wagons quais des ports. Il faut attendre à une nouvelle hausse car l'Angleterre délivre avec parcimonie les engrais d'exportation. Les expéditions du Royaume-Uni pour toute l'année 1916 sont évaluées à 260.000 tonnes, contre 293.000 tonnes en 1915 et 313.000 en 1914.

On signale une forte avance sur les derniers prix. On a actuellement de 62 à 63 francs départ usines ou wagons quais des ports. Il faut attendre à une nouvelle hausse car l'Angleterre délivre avec parcimonie les engrais d'exportation.

Superphosphates. — Par suite de la paralysie des transports, les stocks augmentent dans les usines et les livraisons se trouvent suspendues. Les fabricants qui ont déferé aux nombreuses exigences des pouvoirs publics et qui ont fourni l'état sur leur état, attendent anxieusement le moment où tous ces renseignements engendreront l'action et les mettront à même de satisfaire leur clientèle.

Produits chimiques

Lyon, 26 janvier. — On cote : alun ordinaire en morceaux 95 fr.; alun de chrome 400 fr.; acide borique 255 fr.; acide tartarique 725 fr.; acide acétique 880 fr.; soude (simili) 95 fr.; glycérine blanche pure 300 fr.; blanc de zinc (simili) 150 fr.

Chlorate de potasse 250 fr.; sulfate d'ammoniaque pour engrais 75 fr.; nitrate de soude neutre 110 fr.; nitrate de potasse neutre 255 fr. Sulfate de cuivre, 210 fr. Le tout aux 100 kilos franco Lyon.

TARTRES ET DERIVES
Bordeaux 20 janvier. — On cote : acide tartarique 850 fr.; crème 1° blanc Bordeaux 370 à 375; cristaux de tartres supérieurs 250 à 265; ordinaires 245 à 250; tartre blanc criblé 225 à 230; tartre rouge criblé 220 à 22 fr. les 100 kilos; matière de tartre 70 % le degré 2,35 à 2,40; 60 % le degré 2,30 à 2,32; lies sèches 30 % le degré 1,12 à 1,15; 20 à 25 % 1,05 à 1,08.

Montpellier, 23 janvier. — On cote : crème de tartre, 810 fr., sans affaires; verdel gris en grains, 360 fr. les 100 kilos; tartre brut, 2,45 pour 70°; 2,50 pour 75°; lie de vin, 1,20 pour 25 à 30° de rendement.

COMITE CANTONAL D'ACTION AGRICOLE DE CHARLIEU

SEMENCE DU PRINTEMPS DU MANITOBA

Le Comité Cantonal d'Action Agricole de Charlieu, vient de recevoir par l'entremise de la Préfecture des blés du Manitoba pour semences qui sont à la disposition des agriculteurs. La germination en a été essayée et donne pleine et entière satisfaction. Ces blés, tels qu'ils arrivent contiennent un certain pourcentage d'impuretés : orge, avoine, pois et autres grains étrangers pouvant porter préjudice à la qualité récoltée et, pour parer à cet inconvénient le Comité Cantonal s'est organisé pour faire passer une partie de ces blés au farare et au trieur pour les cultivateurs qui les préfèrent absolument purs et qui ont tout intérêt à les avoir ainsi.

Ces semences seront livrées à tous les agriculteurs qui en feront la demande aux conditions suivantes :

BLE MANITOBA EN ECHANGE DE BLE INDIGENE
100 kilos de blé Manitoba nature pour 104 kilos de blé indigène.
100 kilos de blé Manitoba tararé pour 110 kilos de blé indigène.
100 kilos de blé Manitoba passé au trieur pour 115 kilos de blé indigène.

Blé Manitoba passé au trieur à 43 fr. les 100 kilos. Le tout s'entend pris et rendu à Charlieu. Indépendamment du blé Manitoba, il existe quelques autres variétés de blé d'automne et de printemps donnant un très bon résultat dans les bons terrains humides jusqu'à fin février; ce sont les variétés stivantes que nous tenons spécialement à la disposition des agriculteurs.

Blé hybride inversable à 45 francs les 100 kilos. Blé rouge de Bordeaux à 43 francs les 100 kilos. Si l'ensemencement devait être fait en février il y aurait tout intérêt à se servir de préférence le Manitoba, qui, jusqu'en avril donne de bons résultats.

Des blés Manitoba semés l'année dernière, le 27 avril ont donné un rendement moyen et leur maturité a seulement été de 8 jours en retard sur les blés semés à l'automne. Les ensemencements de Manitoba fait en février et mars donnent un résultat supérieur à ceux faits à fin avril.

UN BON CONSEIL A DONNER A TOUS LES AGRICULTEURS

En raison de la cherté des engrais chimiques et de la difficulté à se procurer les quantités nécessaires par suite de la crise des transports on devrait s'ensemencer dans toutes les céréales, blés, seigles, orges ou avoines etc., des légumineuses : trèfles violets, luzerne, sainfoin; mais principalement du trèfle violet, qui pourrait être ensemencé en octobre-novembre, c'est-à-dire engrais vert; aussi bien pour les champs destinés à la plantation des pommes de terre, ou betteraves, le trèfle suppléera à l'engrais chimique et rendra sensiblement meilleur marché sans aucun frais de main-d'œuvre pour l'épandage.

SEMENTES DE POMMES DE TERRE
Prochainement des renseignements analogues à ceux fournis pour les blés d'automne seront donnés pour les pommes de terre en ce qui concerne les prix et les variétés mises à disposition par le Comité.

Par suite de retard dans les courriers, quelques cours ne nous sont pas parvenus, au moment de mettre sous presse. Vous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

BESTIAUX

LYON-VAISE

Lundi 22 janvier. Porcs. — Amenés : 1342; renvoyés : 90. Notre marché étant un peu mieux approvisionné qu'il y a huit jours les cours sont restés en tendance moins ferme que jeudi dernier. On payait la première qualité 1,30 à 1,32; la deuxième 1,27; la troisième 1,20 à 1,24 le demi-kilo.

Mardi 23 janvier. Bœufs. — Amenés : 1312; entrés aux abattoirs : 306; au total : 1618. L'approvisionnement du marché est assez abondant, mais en raison de l'activité de la demande et d'un temps favorable à la consommation, la vente a été active.

Les prix sont fermement tenus. Beaucoup d'acheteurs, principalement du Midi qui font de forts prélèvements, surtout en gros bœufs et dans les bonnes qualités. Les cours ont conservé une allure très ferme, mais sans que nous ayons un grand changement à signaler dans les prix.

On cotait le demi-kilo poids mort : première qualité de 1,46 à 1,51; deuxième qualité de 1,20 à 1,30; troisième qualité de 1,07 à 1,15.

Poids vif : première qualité de 0,80 à 0,86; deuxième qualité de 0,68 à 0,75; troisième qualité de 0,57 à 0,60.

Veaux. — Amenés : 670; entrés aux abattoirs : 122; au total : 792. Notre marché était un peu mieux approvisionné que celui de la semaine dernière, il y avait, en effet, 32 veaux de plus; les transactions se sont faites assez promptement et les prix ont indiqué une légère plus-value sur ceux de vendredi dernier.

On cotait : première qualité de 1,05 à 1,10; deuxième qualité de 0,98 à 1,02; troisième qualité de 0,90 à 0,95.

Moutons. — Amenés : 325; entrés aux abattoirs : 908; au total : 1233. Bien que l'apport fut un peu plus fort que celui de vendredi dernier, la vente a eu un courant ordinaire et les cours n'ont pas indiqué de changement.

On cotait : première qualité de 1,75 à 1,85; deuxième qualité de 1,60 à 1,65; troisième qualité de 1,50 à 1,55.

Judi 25 janvier. Moutons. — Amenés : 276 Renvoyés : 00. Vente très active. Tendence ferme on payait les premiers cours, 2,01 à 2,05

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE

Lyon, 26 janvier. — On cote à la Halle des Cordeliers : beurre fin 5,50 à 6; beurre ordinaire 4,70 à 5,50; poulets Bresse 3,30 à 5,50; poulets de montagne 5 à 5,50; Jindes 3,30; oies 2 à 3 fr. le kilo; œufs de Bresse 20 à 24 cent; œufs d'autruches provenances 20 à 24 fr. le cent.

Bourg (Ain), 23 janvier. — Marché ordinaire; prix maintenus sur la volaille et les œufs; hausse sur les beurres.

On cote : volailles suivant choix, de 3 à 6,50; pigeons, 1,25 à 1,60 la pièce; beurre suivant qualité, 5 à 5,20 le kilo; œufs, 2,80 la douzaine.

Bourgoin (Isère), 25 janvier. — Assez bien approvisionné. Vente active. Prix élevés.

On cote : dindes, 10 à 12 fr.; volailles suivant choix, 4,50 à 5 fr.; poulets ordinaires, 2,50 à 3,50 la pièce; beurre suivant qualité, 5 à 5,20 le kilo; œufs, 2,50 à 2,75 la douzaine.

On cotait : première qualité de 1,05 à 1,10; deuxième qualité de 0,95 à 1 franc; troisième qualité, de 0,83 à 0,90.

Bulletin des Vins et Alcools

(De nos Correspondants particuliers) Feurs 23 janvier. On cote : vins rouges 80 fr.; blancs 100 fr. l'hecto.

Auch 23 janvier. On cote : vin rouge de 150 à 180 fr. les 205 litres; blanc de 150 à 160 fr. les 225 litres.

Marseille, 24 janvier. Vins. — Les prix sont fermes entre 62 francs et 72 fr. en raison des faibles arrivages.

Alcools. — Les alcools de fruits manquent. Les 3/6 pour emplois privilégiés se traitent de 260 à 275 francs.

Montpellier, 23 janvier. Esprit 3/6 bon goût à 85°, 425 francs l'hectolitre; marc à 85° 330; eau-de-vie de vin 52° Montpellier, 275; de marc à 52°, 235; vin rouge, — Courant 8 à 9° l'hecto, 62; montagné 9 à 10° 63 à 64; montagné sup. 10 à 11° de 65 à 67; selon qualité et conditions.

Le Courrier du Commerce

Publié à Lyon depuis 1874, n'est pas un journal local.

Il est lu et répandu dans de nombreux pays d'Europe.

Sa publicité a donc une portée PLUS QUE NATIONALE.

Par suite de retard dans les courriers, quelques cours ne nous sont pas parvenus, au moment de mettre sous presse. Vous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

BESTIAUX

LYON-VAISE
Lundi 22 janvier. Porcs. — Amenés : 1342; renvoyés : 90. Notre marché étant un peu mieux approvisionné qu'il y a huit jours les cours sont restés en tendance moins ferme que jeudi dernier.

Mardi 23 janvier. Bœufs. — Amenés : 1312; entrés aux abattoirs : 306; au total : 1618. L'approvisionnement du marché est assez abondant, mais en raison de l'activité de la demande et d'un temps favorable à la consommation, la vente a été active.

Les prix sont fermement tenus. Beaucoup d'acheteurs, principalement du Midi qui font de forts prélèvements, surtout en gros bœufs et dans les bonnes qualités. Les cours ont conservé une allure très ferme, mais sans que nous ayons un grand changement à signaler dans les prix.

On cotait le demi-kilo poids mort : première qualité de 1,46 à 1,51; deuxième qualité de 1,20 à 1,30; troisième qualité de 1,07 à 1,15.

Poids vif : première qualité de 0,80 à 0,86; deuxième qualité de 0,68 à 0,75; troisième qualité de 0,57 à 0,60.

Veaux. — Amenés : 670; entrés aux abattoirs : 122; au total : 792. Notre marché était un peu mieux approvisionné que celui de la semaine dernière, il y avait, en effet, 32 veaux de plus; les transactions se sont faites assez promptement et les prix ont indiqué une légère plus-value sur ceux de vendredi dernier.

On cotait : première qualité de 1,05 à 1,10; deuxième qualité de 0,98 à 1,02; troisième qualité de 0,90 à 0,95.

Moutons. — Amenés : 325; entrés aux abattoirs : 908; au total : 1233. Bien que l'apport fut un peu plus fort que celui de vendredi dernier, la vente a eu un courant ordinaire et les cours n'ont pas indiqué de changement.

On cotait : première qualité de 1,75 à 1,85; deuxième qualité de 1,60 à 1,65; troisième qualité de 1,50 à 1,55.

Judi 25 janvier. Moutons. — Amenés : 276 Renvoyés : 00. Vente très active. Tendence ferme on payait les premiers cours, 2,01 à 2,05

les seconds 1,22; les troisièmes 1,10 le demi kilo. — Amenés : 331. Renvoyés : 50. L'apport étant un peu plus fort que celui de jeudi dernier les transactions ont été moins suivies et les prix ont indiqué de la faiblesse. On payait la première qualité 1,27 à 1,30; la seconde 1,25; la troisième 1,20 à 1,23 le demi kilo.

Veaux. — Amenés : 620; entrés aux abattoirs : 268; au total : 888, chiffre en augmentation de 274 têtes sur le marché de vendredi dernier.

Bien que la demande soit active de la part des acheteurs, cette situation provoque de la difficulté dans l'écoulement de la marchandise; aussi les transactions ont-elles été plus calmes et, comme conséquence, il s'est produit une baisse de 8 à 10 centimes par livre sur les prix pratiqués mardi dernier.

On cotait au demi-kilo poids mort : première qualité, de 1,40 à 1,45; deuxième qualité, de 1,25 à 1,35; troisième qualité, de 0,98 à 1,10.

Au poids vif, on cotait : première qualité, de 0,72 à 0,77; deuxième qualité, de 0,60 à 0,65; troisième qualité, de 0,48 à 0,55.

Veaux. — Amenés : 831; entrés aux abattoirs : 186; au total : 1.017. Nous avions pour ainsi dire le même nombre de veaux que la semaine dernière, les transactions se sont faites assez facilement; malgré cela, la tendance des cours a été un peu plus faible. Quant aux prix pratiqués, ils sont restés les mêmes que ceux de mardi dernier.

On cotait : première qualité, de 1,05 à 1,10; deuxième qualité, de 0,95 à 1 franc; troisième qualité, de 0,83 à 0,90.

PARIS-LA VILLETTE

Amenés Vendus 1° qual. 2° qual. 3° Bœufs... 2364 2319 292 280 244 Vaches... 1184 1163 292 278 212 Taureaux... 355 345 264 254 250 Veaux... 1802 1302 390 340 290 Moutons... 12160 12160 414 384 334 Porcs... 3697 3697 384 370 348

Judi 25 janvier. Bœufs... 1639 1651 290 280 260 Vaches... 1074 1074 290 278 258 Taureaux... 221 220 268 256 242 Veaux... 875 875 370 330 280 Moutons... 8063 8063 410 374 314 Porcs... 3161 3161 370 362 330

Malgré le temps froid, le ton du marché est lourd en raison de l'abondance des apports et les viandes de toutes catégories indiquent au kilo une moins-value qui est de 0,02 à 0,04 pour le gros bœuf, de 0,10 à 0,20 pour les veaux, de 0,04 à 0,10 pour les moutons et de 0,14 à 0,18 pour les porcs.

On cote au demi-kilo net : Bœufs. — Animaux de 1° choix 1,41 à 1,53; limousins 1,41 à 1,53; blancs 1,41 à 1,50; gris 1,36 à 1,48; manœuvres 1,36 à 1,48; qualité ordinaire en manœuvres anglaisés 1,36 à 1,48; normands 1,36 à 1,53; charollais et nivernais 1,41 à 1,46; choletais, nantais, vendéens 1,36 à 1,43; sortants de Gournay 1,03 à 1,18; viande à viande de toutes provenances 0,88 à 0,98.

Taureaux. — De choix 1,20 à 1,35; qualités entre-deux 1,05 à 1,10; sortes de manœuvres 0,95 à 1 franc.

Veaux. — De choix, Brie, Beauce, Gâtinais 1,80 à 2,05; qualité ordinaire dito 1,60 à 1,90; champenois 1,60 à 1,90; manœuvres 1,55 à 1,75; gournayens et piémontais 1,55 à 1,75. Service et Midi 1,10 à 1,40.

Moutons. — 1° choix et agneaux 1,70 à 2,10; nivernais, bourbonnais et berrichons 1,45 à 1,70; brebis métisses 1,48 à 1,90; albigeois et limousins 1,45 à 1,55; riézois, agenis, Toulouse 1,40 à 1,50; Haute-Loire, Sarthe, Vendée 1,35 à 1,45. Midi 1,45 à 1,35.

Porcs. — De l'Ouest et vendéens 1,20 à 1,30; du Centre 1,15 à 1,30; limousins et auvergnats 1,10 à 1,25; cochons 1 à 1,10.

MARSEILLE

24 janvier. Moutons. — Amenés : 4160. Nous avons 55 têtes de moins que le mardi précédent. Les cours se sont maintenus avec tendance à la hausse pour les marchandises inférieures. On payait les moutons de 350 à 360 et les brebis de 335 à 345 fr.

Veaux. — Amenés : 192 bœufs et 68 vaches du pays. Nous avons 45 têtes de moins que mercredi dernier. Cette diminution a rendu les affaires plus actives, les cours ont été plus fermement tenus et ont subi une hausse de 15 fr. sur 100 kilos. On cotait les bœufs gris de 260 à 270 fr.; les vaches laitières de 350 à 360 fr. et de montagne de 345 à 350 francs.

On a vendu : bœufs, de 295 à 270 fr. es 4 quartiers; vaches de 210 à 240; veaux de 195 à 240 sur pied; moutons de 300 à 250; agneaux de 300 à 350 viande nette; cochons de 350 à 360 viande nette; porcs cochons de 50 à 70 fr. la pièce; on a sur pied, cochon de 250 à 270 fr. et agneaux de 175 à 190 francs les 100 kilos.

On a vendu : moutons, 3 fr., 2,70, et 2,40 le kilo poids net de la viande. Veaux, poids vif. Aucun cours régulier n'a été établi. Porcs, poids vif, 2,70, 2,65 et 2,60.

AVIGNON

23 janvier. On a vendu : bœufs, de 295 à 270 fr. es 4 quartiers; vaches de 210 à 240; veaux de 195 à 240 sur pied; moutons de 300 à 250; agneaux de 300 à 350 viande nette; cochons de 350 à 360 viande nette; porcs cochons de 50 à 70 fr. la pièce; on a sur pied, cochon de 250 à 270 fr. et agneaux de 175 à 190 francs les 100 kilos.

On a vendu : moutons, 3 fr., 2,70, et 2,40 le kilo poids net de la viande. Veaux, poids vif. Aucun cours régulier n'a été établi. Porcs, poids vif, 2,70, 2,65 et 2,60.

DIJON

25 janvier. On a vendu : moutons, 3 fr., 2,70, et 2,40 le kilo poids net de la viande. Veaux, poids vif. Aucun cours régulier n'a été établi. Porcs, poids vif, 2,70, 2,65 et 2,60.

NIMES

24 janvier. On a vendu : bœufs français 300, de 2 à 2,35; vaches françaises 563, de 1,55 à 2,45; moutons français 366, de 3 à 3,50; brebis 123, de 2,15 à 2,25 le kilo poids mort. Agneaux 545, de 1,50 à 2 fr.; veaux 239, de 1,50 à 1,90; porcs 173, de 2,70 à 2,78 le kilo poids vif. Marché suffisamment approvisionné.

SAINT-ETIENNE

24 janvier. Porcs amenés 406; cours de 120 à 132 francs; vente mauvaise.

SAINDOUX-SALAISAS

Lyon, 26 janvier. — On cote à la Halle des Cordeliers saucissons de porc de 5,50 à 7 francs; épaules 3,80 à 4 francs; jambons 5 francs le kilo.

On cote la production française : lards suivant poids 340 à 350; poitrines mouillées 390 à 395; graisse pur porc, 360; pains français 350; saucisson de Lyon 800; de ménage 625; Arles rosés 700; jambons frigorifiques, 450 les 100 kilos.

Marseille, 23 janvier. — Le marché est toujours très ferme, les grains ont progressé. On cote : américains tiers-corn 335 à 340; américains fréquins, 337 à 342; américains cuveaux 342 à 347; américains seaux 347 à 352.

Acquitté des droits de douane : Raffiné en tierçons disponibles 250 à 260; raffiné en fréguins 255 à 265; raffiné en cuveaux, 260 à 270; raffiné en seaux 275 à 285.

Suivant marques. Entrepôt d'octroi. Chicago, 24 janvier. — Saindoux : disponible 16,65 (16,32); Middle West, 16,40-16,50 (16,25 à 16,35); sur janvier, 16,22 (15,90); mai 16,35 (16,25); juillet 16,70 (16,40); Bacon (lard), 14,62 à 15,50 (14,62 à 15,25); Porcs : sur janvier, 31 (30,40); mai, 29,82 (29,20); juillet, 29,40. Ribs (côtes de porc) : sur janvier 15,37 (15,15); mai 15,67 (15,45).

Adjudications, Ventes ET ACHATS PUBLICS

FABRICATION DE PAIN DE TROUPE

Guéret, 19 janvier. — Fabrication de pain de troupe, place de Guéret, du 1er au 30 avril 1917. Adjudicataire : M. Boudaud Marcelin au prix de 0,22 le kilo.

MARINE NATIONALE

Brest, 1er février. Adjudication de toile bleue lisse de coton; toile de coton bleu dit calicot pour doublure; 7.500 mètres de chaque espèce; durée 6 mois soumissions avant le premier février, bureau des marchés de l'habillement.

Toulon, 5 février. Adjudication de 200.000 kilos de déchets de fils de coton destinés à l'usage des machines en 4 lots de 50.000 kilos; s'adresser service approvisionnements de la Flotte à Toulon ou ministère marine à Paris.

COMMISSION DES ORDINAIRES

Besançon (Doubs), 8 décembre. 60° Martin Schramek, 2 Villas bisentins à Besançon; Bœufs hors ville, 1,95; ville, 2,05 le kilo.

Soumissionnaires : Gintzburger Jules, à Chalon-sur-Saône, H. V., 2,09; Delangle Henri, à Bourg, A. 97; Sautet Michel, à Dijon, A. 97; Roulin Fr. à Besançon, 2,09; Walch Joseph, à Besançon, 2,09.

Pommes de terre et autres légumes. — Adjudicataire : M. Essartial à Valence; Pommes de terre, 21,75 le quintal; oignons 30 fr.; carottes 35 fr.; navets 4 fr.; oignons 50 fr.; poireaux 39 fr.; ails 100 francs; salade 0,80 la douzaine.

BUREAU DES DOMAINES

Le Mans, 2 février. A 14 heures, place des Jacobins, vente aux enchères de 17 chevaux réformés provenant des 31, 44° et 104° régiment d'artillerie au Mans.

Le Mans, 5 février. A 14 heures, dans le Magasin de la station-Magasin, rue de la Poudrière, vente de 346 fûts en bois de 300 kg. avant contenu du chlorure de chaux; 90 fûts en bois divers de ces années diverses; 30 tonnes-jennons vides de diverses dimensions; 40 m3 de douves démontées de tonneaux à chlorure de chaux.

TRESORIE ET POSTES

Nancy, 29 janvier. A 10 heures à l'Abattoir de Nancy. Adjudication : 1° des issues à provenir des animaux qui seront abattus dans le troupeau de bétail de l'armée, du premier février au 30 avril 1917. Les soumissions devront parvenir à M. l'officier gestionnaire du troupeau de bétail, à l'Abattoir de Nancy, le 28 janvier 1917 au plus tard. 2° Aux enchères : d'une lot (environ une douzaine) de génisses et de vaches pleines ou avec veau.

VENTES DE CUIRS ET PEaux

Tours, 20 janvier. Vente publique Couette du 20 janvier. Abats de Tours. Cuir dégraissé et décoloré. Veaux p. c. — Janvier. — Veaux sans tête lourds 8,2 à 12 k. réquis; moyens 6,2 à 8 k. réquis; légers 6 k. sous 21,75; veaux à tête 7 k. et sous, 200 fr.; moutons laine, 115,20 les 50 kilos.

Tours, 20 janvier. Vente publique Rutard du 20 janvier. Abats de Tours. Cuir sans cornes, ni crânes et décolorés. Veaux p. c. — Janvier. — Veaux sans tête lourds réquis; moyens, réquis; légers, 241 fr.; veaux avec tête 7 k. et sous 198,50; moutons laine, 115,60; rasés, 70,25 les 50 kilos.

Londres, 20 janvier. Vente publique du 18 janvier. Cuir s. cornes. — 18 janvier. — Bœufs 1° sorte 90 et sus; 218 fr.; 80 à 89 218 fr.; 70 à 79 à 218 fr.; 60 à 69, 218 francs; 50 sous, 218 fr.; vaches 1° sorte 60 sus, 189 fr.; 50 sous, 189 fr.; taureaux 1° 172 fr.; brouillards, 1° 230 fr.; veaux 17 sus, 288 fr.; 50 à 16, 300 fr.; veaux 5 à 411 fr.; 5 sous, 411 fr.; Chevaux I, 41,25; II 36,25; III 31,25; IV 26,25 les 100 kilos.

</

Ne perdez pas votre temps à chercher ce que les PETITES ANNONCES vous trouveront, sans autre peine que celle de faire connaître au Grand Public ce que vous désirez obtenir.

TARIF ET CONDITIONS

Sous cette rubrique, nos abonnés et lecteurs désireux de vendre ou d'acheter un fonds de commerce, un produit quelconque, du matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un associé, un commanditaire, de même que ceux à la recherche d'une situation pour eux ou pour leurs enfants, peuvent faire paraître des annonces aux conditions suivantes :

Quarante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce publiée moins de dix fois.

Toute ligne commencée sera facturée pour une ligne entière.

Le texte des annonces devra être adressé à la Direction du Journal, sur feuille détachée, très lisiblement écrit et accompagné du montant.

MATERIEL NEUF ET D'OCCASION
A.C.M.A. S'adresser Bregal, fourrages, Montauban.

MOTEUR électrique 8 HP, 190 volts, 50 périodes, courant triphasé, à vendre. Ecrire Mahieu et C<sup>e</sup>, 52, route de la Valette, Toulon.

A VENDRE presse à haute densité système A case et 2 presses à bras système Pilonnier III de fer tout garnis pour pressage à haute densité. S'adr. Bureau du Journal 689

SEMI-FIXE, machine Compound, détente variable, 25 HP, chaudière tubulaire, retour de flammes, foyer amovible, 16 mètres surface, construction Leblanc de Paris, à vendre. Ecrire Mahieu et C<sup>e</sup>, 52, route de la Valette, Toulon.

A VENDRE une voiturette automobile Clément Bayard 16 HP transformée en voiture de livraison, 4 cylindres à pneumatiques 820-120, très bon état.

A VENDRE 1 buterie centrifuge ronde 3 m. sur 1 m.; 1 buterie centrifuge ronde 1 m. sur 0 m. 80; 1 buterie à 6 pans 3 m. sur 0 m. 80; 1 buterie à 6 pans 2 m. sur 0 m. 80; 1 buterie à 6 pans 1 m. sur 0 m. 80.

0 m. 80; 40 empochoirs; arbres et poulies de toutes dimensions. S'adr. bur. du journal 45.

10000 meches américaines 19 à 25 mm.; 10000 meches ordinaires et 10000 t-aruds de 31 à 56 mm., état neuf, à vendre. Ecrire Mahieu et C<sup>e</sup>, route de la Valette, Toulon.

OFFRES DE MARCHANDISES
VENTE aux derniers cours pommes de terre Institut de Beauvais, etc. Ecrire Labouanger, 43 Grande-Rue, Cherbourg.

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

QUIS VENDEUR de pois ronds sans. Tixeu-Font Vidal, à Pontgibaud (P.-de-Dôme).

Le que Vous devez lire!!!
L'ALMANACH AGRICOLE ET VITICOLE DE LA GRANDE GUERRE DE LA GLOIRE! DE L'HUMOUR! DE LA SATIRE!
128 pages de texte très illustrées, dramatiques, comiques et amusantes qui vous distrairont agréablement.
Prix: 60 centimes. Franco par poste: 80

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LA MEUNERIE
CHARLAS & BROCAS
Quai Saint-Vincent, 61 - LYON
SOIES à bluter, TOILES métalliques, MEULES de moulins, HUILES MINÉRALES POUR LE GRAISSAGE

FABRIQUE DE SOIES-GAZES DE COME
SEUL CONCESSIONNAIRE EN FRANCE
A. MARTINET
FOURNITURES GÉNÉRALES POUR USINES ET MINÉRIES

BOYAUX
Si vous voulez être servis bien et rapidement en BOYAUX de toutes sortes écrivez à B. KONRAD
Près les Abattoirs, DIJON

COMMERCÉ DE VEUX
MARIUS HILAIRE
Boulevard Landos, LANGOGNE (Loz.)
Maison recommandée pour sa bonne marchandise et ses prix modérés

TAILLEUR
ANGE BALLESTEROS
Cours de la Liberté, 68 - LYON
COUTURIER

CUIRS ET PEUX EN POILS
ACHATS DIRECTS A LA BOUCHERIE
VERJUS FRÈRES
47, Chemin du Pré-Gaudry, 47 - LYON

L'Union de la Boucherie Lyonnaise
Le Plus Important Fournisseur de Suif de la contrée
ACHÈTE toutes les Qualités et Quantités de SUIFS
RÈGLEMENT IMMÉDIAT

PH. LAFON, INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR, A TOURS
INSTALLATIONS COMPLÈTES ET TRANSFORMATIONS DE MOULINS
Moulins à Cylindres "LAFON", Plansiebtors "LAFON", Pétrins Mécaniques ET APPAREILS Pour Boulangeries - Pâtisseries

Commerce, Industrie, Agriculture
ADRESSES RECOMMANDÉES
CAOUTCHOUCS: ALCAN et Cie, 75, rue Saint-Lazare, Paris caoutchoucs bruts et gutta-percha
CAFES-POIVRES: Joseph DANON et C<sup>e</sup>, importateurs, Le Havre (Seine-Inférieure)
CONTRIBUTIONS: Paul VILLARD et C<sup>e</sup>, 33, rue Victor-Hugo, Lyon, experts vérificateurs en matière de contributions directes. Réclamations. Renseignements.
DÉTERMINÉS DIVERSES: Légumes secs, conserves, produits chimiques, savons et tous produits alimentaires. Léon LOBLOLÉ, courtier, à Malakoff (Seine).
FROMAGES: KRAUER et PELLISSIER, 14, 15, 16, quai de Rive-Neuve, Marseille.
VINS ET SPIRITUEUX: MADON E. et F., courtiers à Marseille.

LA LOI SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE
COMMENT LA LOI EST APPLIQUÉE COMMENT ELLE DOIT ÊTRE
Le 31 mars 1917, expirera le délai accordé par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1916 pour souscrire la déclaration afférente à l'année 1916. De nombreuses difficultés se sont élevées à l'occasion des déclarations concernant la première période impossible et ont déjà reçu une solution que tous les commerçants, industriels et les sociétés doivent connaître, s'ils veulent éviter de lourdes pénalités et ne payer que ce qu'ils doivent.

LA LOI SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE
Commentaire Pratique
Par M. CHALON agréé au Tribunal de Commerce de Lyon.
Prix: 1.70 franco
2<sup>e</sup> Le supplément au même «commentaire» destiné aux acheteurs de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> éditions donnant la solution de nombreuses difficultés.
Prix: 0.85 franco
Ouvrages au courant des dernières décisions.

LE FIGARO
Dix centimes le N<sup>o</sup> d. toute la France. Abon. : 3 m. 9 fr., 6 m. 18 fr., un an, 34 fr.
Directeur en chef: M. A. Capus, de l'Académie Française; M. Robert de Flers.
Tous les mercredis, Dessin de Forain. Tous les mardis, article de M. Maurice Donnay. Tous les jours, Les commentaires de Polype sur la Guerre.
Publié par la Société du «Figaro» est la plus efficace et la plus recherchée. S'adr. à l'Administration du Journal, 20, rue Drouot, Paris.

FABRICATION FRANÇAISE
Trieur HOLLANDAIS "IDÉAL"
à Vitesse réglable
Abel BOBLET, Ingénieur, LYON
Téléphone 57-13, 87, Cours Vitton

EXCELSIOR
16 PAGES 10 CENTIMES
LA GUERRE ILLUSTRÉE
LES ÉPHÉMÉRIDES DE LA GUERRE
LA SEMAINE MILITAIRE par Jean Villars
LA GUERRE ANECDOTIQUE
LES JOURNAUX DU FRONT
L'HUMOUR ET LA GUERRE par Curtonsky, La Fouchardière, etc.
NOMBREUSES ILLUSTRATIONS
Achetez le numéro d'EXCELSIOR du DIMANCHE (La Guerre Illustrée) à votre marchand ou prenez-le en abonnement avec ses primes (6 francs par an) à EXCELSIOR, 68, Champs-Élysées, PARIS

Cours des Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils.

Table with multiple columns listing market prices for various goods: Caoutchoucs (Vieux Caoutchoucs, Enveloppes, etc.), Chiffons (Chiffons pour Papeterie, Blancs mêlés, etc.), Métaux (Ferraillages, Feuilles, etc.), Papiers (Papier ordinaire, Bouquin, etc.), Poils et Crins (Crin brosse, Colliers, etc.), Soies, Cornes, Déchets Divers, Peaux de Lapins.